

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/99

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN A SAMFI EXOSUN - TECHNOPOLE BORDEAUX
MONTESQUIEU - RENOUVELLEMENT**

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 24/06/2014

Le 30 Juin 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30

à l'Espace Culturel et Sportif « la Ruche » à SAUCATS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M. BORDELAIS	DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	E	Mme FOURNIER
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	E	M. GAZEAU	Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	A		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	E	Mme DUFRANC	Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M. FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI EXOSUN IMMOBILIER TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU Renouvellement

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2014-274V0061 du 23 janvier 2014 et la délibération du Conseil Communautaire n°2012/83 du 25 juin 2012 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu.

Vu la délibération 2013/77 du 25 juin 2013 concernant la vente du lot 23 à la SCI Exosun Immobilier ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission « Développement Économique » du 4 juin 2014 ;

Considérant la demande de la SCI Exosun Immobilier d'acquérir le lot 23 cadastré D 867, D1002, D1004 et D1006 sur la Technopole Bordeaux Montesquieu ;

Considérant l'avis favorable du bureau

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 parcelles à la commercialisation.

Le Conseil Communautaire avait délibéré le 25 juin 2013 en vue de vendre les parcelles cadastrées D867, D1002, D1004 et D1006 à la SCI Exosun Immobilier.

La SCI Exosun Immobilier était portée par Frédéric CAUSSIN et Manuel GODEUX et a pour objet un programme immobilier à usage de bureaux pour le compte de la société Exosun déjà implantée sur la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Le compromis de vente n'ayant pu être signé, faute de financement, il convient de délibérer à nouveau afin de permettre à la SCI Exosun Immobilier d'acquérir ces parcelles.

Sachant que désormais la société EXOSUN et la SEM ROUTE DES LASERS ont intégré la SCI à hauteur respectivement de 30 %, 20 %; et les 50 % restant sont détenus par Frédéric Caussin et Manuel Godeux.

Rappel de l'activité d'Exosun :

Conception, développement et commercialisation de trackers solaires et la R&D de technologies à concentration.

Terrain souhaité : Lot 23 (9683 m²)

Surface bâtiment : 860 m²

Montant global du projet : 1 565 000€

Recette attendue : 232 392 € HT

1. **Décide**

- de vendre les parcelles cadastrées D867, D1002, D1004 et D1006 à la SCI Exosun immobilier ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 9683 m² au prix fixé par délibération de 24€ HT le m² soit une recette attendue de 232 392 € HT, auquel il aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer les termes de la présente autorisation pour une durée de 12 mois à compter de la date du vote de la présente délibération sous réserve que le compromis de vente soit signé dans les six mois de la prise de délibération (l'acte de vente devra être signé dans les douze mois à compter de la présente délibération). Si le compromis de vente n'intervenait pas dans les six mois de la prise de la délibération, la communauté de communes pourra décider de remettre cette parcelle à la vente.

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents. et à mettre en œuvre toutes actions nécessaires et utiles à la réalisation de la présente.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 30 juin 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink next to a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARTILLAC' and the year '2003' at the bottom.